



# Compte rendu de la réunion du Comité consultatif autochtone sur les accords d'évaluation d'impact entre la Couronne et les Autochtones

## 19 octobre 2020

### Réunion virtuelle

---

## Objectifs de la réunion

Discuter du travail en cours de l'Agence relativement aux accords de collaboration et aux options de contribution à ce travail offertes au CCA (Comité consultatif autochtone). L'Agence souhaite obtenir des conseils sur les principes décisifs liés à la négociation de tels accords, plus particulièrement en ce qui a trait à la façon dont l'Agence peut soutenir une solide relation de nation à nation entre l'Agence et les groupes autochtones.

## Point à l'ordre du jour : Présentation et discours d'ouverture

La réunion commence par une manifestation culturelle de bienvenue et une prière d'ouverture d'un aîné autochtone. Les coprésidents du CCA (Comité consultatif autochtone) souhaitent la bienvenue aux membres et présentent un discours d'ouverture. Un représentant de l'Agence présente un discours d'ouverture et souligne l'importance du travail des sous-comités des connaissances autochtones pour éclairer le cadre stratégique des connaissances autochtones. Une mise à jour du travail du Comité consultatif technique des sciences et des connaissances est également présentée. Le CCT (Comité consultatif technique) se penche sur certaines priorités comme les effets sur la santé, la société et l'économie, les effets positifs et les effets cumulatifs. Les sous-comités poursuivent leurs travaux dans chacun de ces domaines.

## Point à l'ordre du jour : Aperçu des accords de collaboration

Un représentant de l'Agence présente un aperçu des engagements du gouvernement du Canada relativement à la réconciliation alors que les membres du CCA (Comité consultatif autochtone) relèvent les citations directes des divers efforts entrepris par le gouvernement du Canada pour concrétiser ses engagements en matière de réconciliation.

- « Principe 4 : Le gouvernement du Canada reconnaît que l'autonomie gouvernementale autochtone fait partie du système évolutif canadien en matière de fédéralisme coopératif et d'ordres gouvernementaux distincts...
- ... Comme il est mentionné dans la Déclaration de l'ONU, les peuples autochtones ont un lien étroit avec leurs terres et en détiennent des droits protégés constitutionnellement, y compris la prise de décisions, la gouvernance, la compétence, les traditions juridiques et les relations financières associées à ces terres. »
- Tiré de *l'Examen des processus d'évaluation environnementale et réglementaire : document de travail* (juin 2017)  
« Notre gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre des processus d'évaluation environnementale et réglementaire qui permettent de... faire avancer la réconciliation avec les peuples autochtones... de faire en sorte que les processus reconnaissent mieux les compétences, les lois et les pratiques autochtones et les différents systèmes de gouvernance. »

Un aperçu général des leçons tirées à ce jour et de la voie choisie pour la poursuite du travail de l'Agence à l'égard de ces engagements est également présenté. Les principaux thèmes de la séance de consultation de l'Agence sur la mobilisation et le partenariat comprennent l'importance de bâtir des relations tout au long du processus d'évaluation d'impact, l'importance de la reconnaissance et du partenariat ainsi que le renforcement des capacités. Le document d'orientation provisoire de l'Agence sur la collaboration est également souligné comme un domaine sur lequel le CCA (Comité consultatif autochtone) pourrait fournir des commentaires en vue de renforcer l'aspect de la relation de nation à nation. L'Agence sollicite également les commentaires du CCA (Comité consultatif autochtone) sur les principes liés à la reconnaissance respectueuse et à la négociation d'accords élargis de nation à nation (non propres à un projet).

## **Point à l'ordre du jour : Discussion sur les accords de collaboration**

Les membres réfléchissent à propos de futurs accords sur l'évaluation d'impact qui pourraient servir à clarifier les attentes avant les projets et s'appuyer sur les approches existantes pour mettre en œuvre les engagements du gouvernement du Canada en matière de réconciliation

et de respect des relations de nation à nation, de gouvernement à gouvernant, et entre les Inuits et la Couronne. Les membres soulignent les principes suivants, que les accords devraient prendre en compte :

- **Échéanciers** – importance de s’assurer qu’ils sont établis conjointement avec toutes les autres parties et qu’ils sont raisonnables, ne provoquant pas de retard des processus;
- **Flexibilité et certitude** – les processus devraient être à la fois prévisibles et flexibles. Il est important de s’assurer que les processus peuvent être adaptés en cas de litiges individuels, en respectant les paramètres d’un cadre décisionnel;
- **Aide financière** – importance de programmes d’aide financière flexibles; les négociations d’accords devraient bénéficier d’une aide financière pour que les nations autochtones puissent y participer de façon efficace;
- **Impartialité** – négociations sans préjudice aux processus ou activités en marge du processus. Les nations autochtones doivent conserver leur droit de recours aux tribunaux en cas de question litigieuse pouvant être soulevée pendant une évaluation d’impact.
- **Résultats mesurables** – obtention de meilleurs résultats au moyen de résultats attendus tangibles et mesurables permettant aux collectivités de mesurer le succès.

### **Approche du travail du CCA (Comité consultatif autochtone)**

Les membres s’entendent pour créer un sous-comité pour éclairer les principes qui seront pris en compte dans les accords afin de refléter une relation de nation à nation.

- Trois membres se portent volontaires pour former ce sous-comité.
- Soutien exprimé pour une séance de travail avec deux groupes de discussion afin d’étudier les principales questions, qui viendraient éclairer le travail des sous-comités.
- Un rédacteur de politique soutiendrait le sous-comité en rédigeant les principes fondamentaux de négociation des accords concernant la relation de nation à nation, qui seront présentés à l’Agence.
- Parallèlement, le sous-comité dirigera les travaux d’un universitaire qui entreprendrait des recherches (lacunes, pratiques exemplaires ou étude environnementale d’exemples actuels et passés d’accords de collaboration).
- Ces travaux devraient être terminés en janvier 2021.

## **Point à l’ordre du jour : Affaires du comité et prochaines étapes**

Une mise à jour est présentée au sujet des prochaines étapes du travail conjoint du CCA (Comité consultatif autochtone) et du CCT (Comité consultatif technique) sur les connaissances autochtones et la science occidentale. L'Agence est jugée la plus utile dans le domaine des conseils sur les connaissances autochtones et la science pour mieux informer les promoteurs. Trois membres du CCA (Comité consultatif autochtone) se portent volontaires pour participer au sous-comité sur les connaissances autochtones et la science occidentale, avec deux volontaires du CCT (Comité consultatif technique).

Un autre aspect du sous-comité conjoint est abordé, soit la possibilité de présenter son produit livrable définitif au congrès de l'International Association for Impact Assessment (IAIA), en mai 2021, en Espagne. Le congrès, intitulé *Smartening Impact Assessment in Challenging Times*, prévoit une séance sur l'intégration des droits et des connaissances autochtones à l'évaluation d'impact. Le travail bénéficierait de l'inclusion d'études de cas provenant des collectivités qui ont acquis de l'expérience dans ce domaine, y compris l'intégration réussie des deux systèmes de connaissances dans le processus d'évaluation d'impact. L'Agence étudie la logistique et la possibilité d'envoyer un représentant de chaque comité et de la collectivité.

- La prochaine réunion du CCA (Comité consultatif autochtone) se tiendra le 9 novembre et portera sur les prochaines étapes du rapport de l'Institut sur la gouvernance, le plan de travail proposé du comité et le travail sur l'évaluation des répercussions sur les droits.
- La réunion se termine par une prière de clôture prononcée par un aîné autochtone.

## Comité consultatif autochtone

### Mesures à prendre à la suite de la réunion du 19 octobre

Mesures à prendre par le secrétariat :

- Préparer le compte rendu de la réunion pour les membres à des fins d'examen et de finalisation.
- Envoyer un avis de réunion et les documents de la réunion du 9 novembre.
- Envoyer un courriel aux membres du sous-comité CCA (Comité consultatif autochtone)-CCT (Comité consultatif technique) (rôles, responsabilités, investissement de temps).
- Organiser la réunion initiale du sous-comité CCA (Comité consultatif autochtone)-CCT (Comité consultatif technique) et préparer la documentation.
- Organiser les rencontres du groupe de discussion sur les accords de collaboration et préparer la documentation.
- Organiser la réunion initiale du sous-comité sur les accords de collaboration pour discuter du volet universitaire.

- Continuer à préparer une proposition pour une séance au congrès de l'IAIA (International Association for Impact Assessment).

Mesures à prendre par les membres :

- Examiner le résumé de la réunion.
- Présenter au secrétariat toute recommandation supplémentaire concernant les universitaires et le rédacteur politique d'offres à commande.
- Prévoir une rencontre du sous-comité sur les accords de collaboration pour discuter du travail de l'universitaire.

## Participants

### Co-présidents du CCT (Comité consultatif technique)

Sue Chiblow

Stanley Oliver (par intérim)

### Membres du CCT (Comité consultatif technique)

Suzie O'Bomsawin

Angel Ransom

Deana Sappier

Paul Jones

Melody Lepine

Jocelyn Gosselin

Rachel Olson

### Absents

Kyle Vermette

Stewart Lindale

### Agence d'évaluation d'impact

Ian Ketcheson

Susan Winger

Janice Zeitz

Emily Fairbairn

Christina Mulvena

Alana Green

**Date de modification :**

2020-11-19